

SI VOUS PATIENTEZ, C'EST QUE D'AUTRES SE FONT MASSER



NO 0000 INDUSTRY

**ON FAIT NOTRE MAXIMUM.
SOYEZ POLI, AU MINIMUM.**

Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).

 **FHF**
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE